AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES
FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 12 RUE DE LA FAMILLE - 25 000 BESANCON

Exercice 2023
(01/01/2023 - 31/12/2023)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES
FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 12 RUE DE LA FAMILLE - 25 000 BESANCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES – FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES – FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES – FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 15 Mai 2024
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

BILAN
DATE D'ARRETE : 31/12/2023

BILAN ACTIF	Brut 2023	Cumul Amortissement et provisions	Net 2023	Net 2022
ACTIF IMMOBILISE	**1 536 949 €**	**1 058 533 €**	**478 416 €**	**442 561 €**
- Terrains et constructions				
- Matériel et équipement	1 185 914 €	919 472 €	266 442 €	224 056 €
- Autres immobilisations				
- Participation avec droit de reprise	226 200 €	139 061 €	87 139 €	96 937 €
- Prêts	119 553 €		119 553 €	116 895 €
- Cautions	5 282 €		5 282 €	4 672 €
ACTIF CIRCULANT	**3 816 466 €**	**33 903 €**	**3 782 563 €**	**3 975 273 €**
- Clients, produits à recevoir et créances diverses	1 666 417 €	33 903 €	1 632 514 €	1 722 737 €
- Titres de placement et compte épargne	963 110 €		963 110 €	702 785 €
- Disponibilités compte courant	1 176 744 €		1 176 744 €	1 529 860 €
- Charges constatées d'avance	10 195 €		10 195 €	19 891 €
TOTAL	5 353 415 €	1 092 436 €	4 260 979 €	4 417 834 €

BILAN PASSIF	Net 2023	Net 2022
FONDS PROPRES ASSOCIATION	**2 744 750 €**	**2 530 234 €**
- Fonds propres sans droit de reprise		
- Fonds affectés au développement de la vie associative	270 698 €	270 698 €
- Fonds régional de dév. Mouv. FR en BFC	180 643 €	180 643 €
- Fonds affectés service petite enfance		
- Fonds affectés développement des services		
- Fonds affectés aux projets	246 772 €	246 772 €
- Fonds affectés au nouv. Système d'information	158 950 €	158 950 €
- Fonds affectés Gestion des emplois	238 534 €	238 534 €
- Fonds affectés après COVID /Communication du réseau	70 877 €	70 877 €
- Projet qualité restauration et animation EAJE		
- Report à nouveau	881 286 €	850 148 €
- Résultats sous contrôle des partenaires	390 807 €	525 313 €
- Résultat de l'exercice	209 704 €	-103 369 €
Situation nette	*2 648 272 €*	*2 438 567 €*
- Subventions d'investissement	96 478 €	91 666 €
PROVISIONS	**37 733 €**	**34 287 €**
- Risque		
- Départ en retraite	37 733 €	34 287 €
DETTES	**1 478 496 €**	**1 853 313 €**
- Emprunts et dettes assimilées	55 619 €	0 €
- Autres dettes	71 079 €	154 000 €
- Fournisseurs et comptes rattachés	703 227 €	874 400 €
- Dettes sociales et fiscales	645 278 €	800 122 €
- Produits constatés d'avance	3 293 €	24 791 €
TOTAL	4 260 979 €	4 417 834 €

Familles Rurales
Fédération du Doubs

AGILIANCE AUDIT

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/23 au 31/12/23

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	73 596,60 €	68 172,30 €
Cotisations différents échelons	73 596,60 €	68 172,30 €
Ventes de biens et de services	3 377 965,10 €	4 952 608,65 €
Participation des familles	3 164 865,32 €	2 853 583,54 €
Participations diverses	213 099,78 €	129 406,15 €
Part. associations MAD personnel	0,00 €	135 868,83 €
Vente de marchandises	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
MSA CAF PSO		474 785,39 €
MSA CAF PSO PSU		1 358 964,74 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	2 987 805,27 €	787 868,75 €
Subvention CAF Bonus Territoire	931 913,50 €	787 868,75 €
Subvention CAF MSA PSO	592 133,04 €	0,00 €
Subvention CAF MSA PSU	1 463 758,73 €	0,00 €
Subvention MSA	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil departemental	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions autres	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	2 714 890,16 €	2 639 972,60 €
Subventions fonct.CAF	40 360,00 €	57 292,00 €
Subventions fonct. Etat	50 000,00 €	0,00 €
Subventions fonct. intercommunales	220 592,84 €	181 874,11 €
Subventions fonct. communales	2 036 183,26 €	1 966 894,05 €
Subventions fonct. Conseil départemental	175 251,40 €	155 288,40 €
Subventions fonct. Conseil régional	8 000,00 €	55 000,00 €
Subventions fonct. diverses	184 502,66 €	223 624,04 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	0,00 €
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	291 312,22 €	406 018,44 €
Quote part de sub. equipement	46 963,92 €	46 541,69 €
Transferts de charges Chorum CPAM	63 328,96 €	117 086,13 €
Autres transferts de charges d'exploitation	116 133,16 €	147 970,46 €
Reprises sur provision	64 886,18 €	94 420,16 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Autres produits	1 824,12 €	2 632,69 €
Produits divers de gestion courante	151,42 €	959,97 €
UDAF Fds special	1 672,70 €	1 672,72 €
Total I	9 447 393,47 €	8 857 273,43 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	77 400,93 €	70 352,49 €
Cotisations différents échelons.	77 400,93 €	70 352,49 €
Achats	431 595,29 €	406 052,99 €
Alimentation Boisson	105 842,09 €	87 928,24 €
Fournitures d'activites	66 575,39 €	72 468,13 €
Fournitures d'entretien	85 064,53 €	71 960,00 €
Eau Electricite	57 626,72 €	59 951,35 €
Combustibles et Carburants	23 332,61 €	18 242,85 €
Fournitures diverses	91 313,36 €	77 481,12 €
Achats de marchandises	2 417,59 €	20 208,84 €
Remises accordées	-577,00 €	-2 187,54 €
Autres achats et charges externes	2 817 729,57 €	2 623 015,20 €
Sous traitance repas	1 011 308,55 €	910 632,04 €
Loyers et charges locatives locaux	44 277,34 €	43 722,46 €
Locations	13 367,92 €	18 700,92 €
MAD locaux	400 450,59 €	417 833,58 €
Entretien et réparation	86 892,97 €	91 488,96 €
Prime d'assurance	23 901,77 €	22 231,60 €
Services extérieurs divers	1 007,65 €	1 308,52 €
MAD du personnel	918 396,72 €	868 616,03 €
Programme pedagogique	92 683,39 €	72 074,88 €
Honoraires	53 912,50 €	35 553,43 €
Transports	22 979,35 €	14 547,19 €
Hebergement	9 728,84 €	5 680,69 €
Reception restauration	14 327,10 €	7 983,66 €
Frais de deplacement	48 057,90 €	32 833,15 €
Frais de structure divers	76 436,98 €	79 808,09 €

AGILIANCE AUDIT

Impôts, taxes et versements assimilés	314 905,15 €	305 518,54 €
Taxe sur salaire	276 681,00 €	273 908,00 €
Taxe transport	18 435,85 €	17 898,09 €
Taxes diverses	19 788,30 €	13 712,45 €
Salaires et traitements	5 567 865,06 €	5 456 933,75 €
Rémunération du personnel	5 361 873,19 €	5 341 115,36 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	32 679,91 €	27 777,57 €
Formation du personnel	173 311,96 €	88 040,82 €
Dotations aux amortissements et provisions	126 845,87 €	137 544,34 €
Dotation aux amortissements	104 213,48 €	111 257,10 €
Provision charges et risques divers	14 714,81 €	15 610,76 €
Provisions depart en retraite	7 917,58 €	10 676,48 €
	0,00 €	0,00 €
Autres charges	21 272,60 €	17 402,31 €
Charges diverses de gestion courantes	55,41 €	41,62 €
Subventions accordées	17 148,76 €	2 650,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	4 061,43 €	14 703,69 €
Cotisation UDAF	7,00 €	7,00 €
Total II	9 357 614,47 €	9 016 819,62 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**89 779,00 €**	**-159 546,19 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	10 325,70 €	2 442,70 €
Total III	10 325,70 €	2 442,70 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	860,22 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	860,22 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**9 465,48 €**	**2 442,70 €**
3- RESULTAT COURANT avant Impôts (I-II+III-IV)	**99 244,48 €**	**-157 103,49 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	1 369,13 €	1 980,67 €
Produits sur exercices anterieurs	158 712,67 €	181 332,57 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	0,00 €
Total V	160 081,80 €	183 313,24 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	2 536,12 €	2 175,89 €
Charges sur exercices antérieurs	45 022,26 €	126 418,43 €
VNC des elements actifs cedes	136,49 €	680,98 €
Total VI	47 694,87 €	129 275,30 €
Impots sur les bénéfices (VIII)	1 927,00 €	303,00 €
Impots sur les sociétés	1 927,00 €	303,00 €
Total des produits (I+III+V)	**9 617 800,97 €**	**9 043 029,37 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**9 408 096,56 €**	**9 146 397,92 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**209 704,41 €**	**-103 368,55 €**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		0,00 €
Bénévolat		
Total	**0,00 €**	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations en nature		0,00 €
Personnel bénévole		
Total	**0,00 €**	**0,00 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon

Le : 26/03/2024

Nom et Qualité du signataire :

GENTNER-MARMIER Frédérique

AGILIANCE
AUDIT

ANNEXE 2023

Exercice clos le 31/12/2023
Durée : 12 mois

Résultat	209 704 €
Total du bilan	4 260 979 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE LA FEDERATION

Familles Rurales FD 25 est une association 1901.
L'activité de Familles Rurales Fédération du Doubs se décline en 3 grandes missions :
- une représentation des familles et des territoires au niveau départemental,
- l'animation du réseau des associations Familles Rurales du Doubs, l'aide aux associations pour développer des actions,
- la gestion de services qui répondent aux besoins des familles en partenariat avec les collectivités locales et organismes de protection sociale.

Les activités de la fédération se structurent en huit parties :
- 9 Micro crèches
- 7 Structures multi accueil
- 21 Accueils de loisirs
- 4 Ludothèques
- 7 Relais Parents assistants maternels
- 1 Action jeune
- 1 Fabrique du territoire
- 1 permanence consommateurs
- 1 service Eclaircies

Les moyens mis en œuvres :
Les activités de l'association sont financées en parti par les usagers ainsi que par la contribution des communes et la CAF
Les structures sont dans des locaux mis à disposition par les communes.
Les activités sont assurées par des salariés, des personnes mises a disposition ainsi que des veilleurs conso bénévoles

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Organisation de la journée en[Ire] Familles le 17 juin 2023 au Val de Consolation , incluant un festival
Participation importante d'une délégation au congrès national Familles Rurales de Metz
Revalorisation de la grille tarifaire PSU et prise en compte des heures méridiennes sur la totalité de la plage d'activité périscolaire dans le calcul PSO

Rappel sur l'affectation du résultat 2022 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2022 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau :		16 554,18 €
- Résultats sous contrôle des tiers financeurs :	-	119 922,73 €
Total Résultat 2022	-	103 368,55 €

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

A compter du 01/01/2023, les PSO et PSU ultérieurement comptabilisées en 706231 et 706232 Prestations de services sont enregistrées en 7310101 et 7310102.

5 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles de Familles Rurales Fédération du Doubs participent activement à tout un ensemble d'instances : comités de pilotage, comités de territoire, groupes de travail, ...
Ils peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS

Nature	Solde au 01/01/23	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Immobilisations corporelles et incorporelles				
Logiciels	132 776 €	32 040 €	- €	164 816 €
Installation et agencement	88 403 €	- €	- €	88 403 €
Matériels structures	267 326 €	2 456 €	3 484 €	266 299 €
Mobilier et matériel informatique	378 409 €	38 318 €	11 609 €	405 118 €
Matériel de transport	187 357 €	73 921 €	- €	261 278 €
	1 054 271 €	146 735 €	15 092 €	1 185 914 €

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELS ET INCORPORELS

Nature	Solde au 01/01/23	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Logiciels	116 954,19 €	11 993,01 €	- €	128 947,20 €
Installation et agencement	51 881,66 €	10 010,01 €	- €	61 891,67 €
Matériels structures	233 436,81 €	16 785,21 €	3 483,68 €	246 738,34 €
Mobilier et matériel informatique	301 975,92 €	45 182,46 €	11 608,80 €	335 549,58 €
Matériel de transport	125 966,18 €	20 379,28 €	- €	146 345,46 €
	830 214,76 €	104 349,97 €	15 092,48 €	919 472,25 €

AGILIANCE AUDIT

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	119 553,45 €	- €	- €	119 553,45 €
dont Prêt Action logement	*119 553,45 €*			*119 553,45 €*
Cautions	5 282,00 €	5 282,00 €		- €
Sous Total	***124 835,45 €***	***5 282,00 €***	**- €**	***119 553,45 €***
Usagers	344 861,90 €	344 861,90 €	- €	- €
Fédérations et associations locales	215 425,60 €	215 425,60 €	- €	- €
Etat et collectivités publiques	120 980,61 €	120 980,61 €	- €	- €
Autres créances	985 149,14 €	985 149,14 €	- €	- €
Sous Total	***1 666 417,25 €***	***1 666 417,25 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	10 194,66 €	10 194,66 €	- €	- €
Total créances	**1 801 447,36 €**	**1 681 893,91 €**	**- €**	**119 553,45 €**

Charges constatées d'avance	**10 195 €**
Abonnement et achats pour 2023	1 436 €
SACEM SRE 2024	125 €
Maintenance info, licences info et cotisations 2024	6 533 €
Location machine à affranchir et copieurs	2 101 €

Provisions dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Provision des comptes clients	15 356 €	1 696 €	1 521 €	15 531 €
Provision des partenaires	14 044 €	4 327 €		18 372 €
Provision autres créances	- €			- €
Provision participation avec droit de reprise	189 263 €		50 202 €	139 061 €
	301 230 €	**6 023 €**	**51 724 €**	**172 964 €**

Provisions pour risques et retraite

Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Provision retraites	34 287 €	3 445 €		37 732 €
	34 287 €	**3 445 €**	**- €**	**37 732 €**

7 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS				
Nature	*Solde au 01/01/2023*	*Augmentation*	*Diminution*	*Solde au 31/12/2023*
Subventions CAF , Région, FNADT	159 049 €	56 856 €	3 912 €	211 993 €
Subventions et mécénat Crédit Agricole	5 000 €			5 000 €
	164 049 €	56 856 €	3 912 €	216 993 €

REPRISE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Subventions CAF , Région, FNADT	69 945 €	47 400 €		117 344 €
Subventions Crédit Agricole	2 438 €	733 €		3 170 €
	72 382 €	48 132 €	- €	120 515 €

ETAT DES DETTES				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	55 619 €	11 303 €	44 316 €	- €
Sous total	**55 619 €**	**11 303 €**	**44 316 €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs divers	140 662 €	140 662 €	- €	- €
Fournisseurs communes	413 685 €	413 685 €		
Fournisseurs associations et fédération	176 555 €	176 555 €		
Dettes diverses	20 974 €	20 974 €	- €	- €
Dettes Usagers	8 364 €	8 364 €	- €	- €
Dettes Personnel	314 519 €	314 519 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations	664 €	664 €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	292 082 €	292 082 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques	52 079 €	52 079 €	- €	- €
Sous total	**1 419 584,15 €**	**1 419 584 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**1 475 203 €**	**1 430 887 €**	**44 316 €**	**- €**
Produits constatés d'avance	3 293 €	3 293 €		
TOTAL GENERAL	**1 478 496 €**	**1 434 180 €**	**44 316 €**	**- €**

Produits constatés d'avance	**3 293 €**
Autofinancement 2024	2 737 €
Subvention Cmne Malbuisson équipement	556 €

Factures non parvenues	**328 096 €**
Factures et titres excécutoires MAD locaux, personnel et charges locatives pour sites	209 273 €
Factures Réseau Familles Rurales	97 116 €
Factures fournisseurs non parvenues	21 706 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales facturée 18,9 € aux associations

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	3894	18,90 €	73 596,60 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles	**2 536 €**
Suppléme,t facturé MAD Locaux Relais omans 2020	2 419 €
CESU ANCV égarés/périmés	15 €
Ecart caisse AL et PE	1 €
Divers	101 €

Charges sur exercices antérieurs	**45 022 €**
Factures et NF 2022	21 243 €
Prêt logilia 2022 en subvention	15 631 €
Avoir Cmne fourgs matériel à financer avce les 115	3 861 €
Aide ASP reprise traitement hors délai	3 853 €
Régul diverses	434 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits exceptionnels	**1 369 €**
Divers	4,96 €
Fonds propres Fr Dahon asso dissolution	1 032,73 €
Remboursement Groupama suite sinistre	164,98 €
Ecart IJSS	166,48 €

Produits sur exercices antérieurs	**158 713 €**
CAF Missions renforcées relais non validées au 31/12/22	9 000 €
Subvention CCPHD 2021-2022	29 000 €
CAF plans mercredis 2021-2022	55 492 €
Factures/ MAD L estimées en cloture non refacturées	30 154 €
CHORUM antérieurs à 2023 percu en 2023	5 551 €
Ecart PSO PSU 20217-2020	18 524 €
ASP régularisations années antérieures	3 042 €
MSA régularisation trop percus années ant.	1 150 €
Facturation FR Enfants du laveron H 2022	3 549 €
Groupama Indemnisation sinistre 2022	350 €
Divers	2 900 €
Quote part subvention investissement viré au résultat	**46 964 €**

8 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	169,66	14,65
TOTAL	**169,66**	**14,65**

9 EMPRUNTS EN COURS

2 prêts ont été contractés en 2023 pour financier l'acquisition d'utilitaires pour les luldothèques Pic et Pivette et P'tidou

	Montant prêt	Durée en mois	Taux d'emprunt fixe
Prêt 00002021944	30 100,00 €	60	3,90%
Prêt 00002021946	30 100,00 €	60	3,90%

10 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années.

AGILIANCE
AUDIT